

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Rapport spécifique de la Délégation des commissions de surveillance : renforcer le management, améliorer la protection du personnel et clarifier les procédures

D'une voix unanime, la Délégation met en avant un certain nombre de problèmes, découlant principalement d'actions et de décisions de Mme Dittli. Elle relève entre autres, chez la Conseillère d'Etat, des lacunes managériales, une défiance envers l'administration et des prises de décisions insuffisamment assumées qui ont fragilisé le fonctionnement institutionnel et affecté le personnel. Si la réorganisation départementale a permis de pallier certaines difficultés, elle ne saurait garantir la stabilité ni prévenir de futurs dysfonctionnements. La Délégation formule 24 recommandations pour rétablir la confiance dans les institutions et garantir leur bon fonctionnement.

Suite à une résolution déposée au Parlement en mars 2025, une Délégation des commissions de surveillance formée de sept membres de la Commission de gestion (COGES) et six de la Commission des finances (COFIN), a été instituée pour faire la lumière sur les dysfonctionnements relevés par le rapport Studer. Elle a effectué trente-six auditions en séance plénière ou en sous-délégations et consulté de nombreux documents. Croiser les informations s'est en effet avéré nécessaire pour consolider les faits présentés.

Le champ d'investigation de la Délégation a évolué au fil des éléments mis en lumière pour se recentrer finalement sur les compétences managériales de la conseillère d'Etat Valérie Dittli, sur les impacts en matière de ressources humaines au sein de l'administration, ainsi que sur les procédures et la répartition des compétences, notamment au sein du collège gouvernemental.

La Délégation n'a pas examiné spécifiquement le bouclier fiscal, déjà traité dans le rapport Paychère, si ce n'est sous l'angle des procédures et de la répartition des compétences.

Principaux constats

La Délégation constate que l'arrivée d'une conseillère d'Etat insuffisamment préparée à la complexité des responsabilités exercées, conjuguée à une certaine défiance envers les services de l'administration et à un recours important à l'expertise externe,

a fragilisé le fonctionnement institutionnel. S'y sont encore ajoutés des problèmes réciproques de communication, des demandes inadéquates voire illégales, une difficulté à assumer pleinement certaines décisions d'ordre politique et une prise en compte inadéquate des conflits d'intérêt. Une lecture des événements, souvent divergente de la part de Mme Dittli, voire en contradiction avec celle des autres parties prenantes, a contribué à accentuer les fractures internes. La Délégation constate également une forte souffrance persistante du personnel, insuffisamment anticipée et prise en charge par les dispositifs existants. La réorganisation départementale décidée par le Conseil d'État, bien qu'elle ait permis de limiter les problèmes identifiés, n'offre pas une garantie absolue de stabilité.

Recommandations

Forte de ces constats, la Délégation a établi une liste de vingt-quatre recommandations, regroupées en thèmes portant sur :

- la gestion des compétences des membres du Conseil d'État,
- le rétablissement de la confiance avec l'administration,
- une meilleure prévention et gestion des conflits d'intérêts,
- une meilleure protection des membres de l'administration,
- un renforcement de la collégialité entre les membres de l'Exécutif.

Le rapport de la Délégation sera porté à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil du 20 janvier prochain.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 12 janvier 2026

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Céline Baux, présidente de la Délégation des commissions de surveillance, **079 459 25 56**

Florence Gross, vice-présidente de la Délégation des commissions de surveillance, **079 709 85 68**

Oriane Sarrasin, vice-présidente de la Délégation des commissions de surveillance, **076 390 65 96**

LIEN(S)

[Rapport du 12 janvier 2026, Commission de surveillance](#)

[Présentation](#)